

Conseil communal du 25 septembre 2023

Notes de synthèse

Séance publique

1. **DECISIONS DE TUTELLE : COMMUNICATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des décisions de la Tutelle.

2. **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 DU SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 2023 - APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n° 2 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 du Centre Public d'Action Sociale.

3. **VILLE : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 2 - EXERCICE 2023 : ARRET :**

Il est proposé au Conseil d'arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2023.

4. **PERSONNEL : CHEQUES-REPAS - AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE :**

Il est proposé au Conseil d'augmenter la valeur faciale des chèques-repas de 1 EUR pour porter celle-ci à 7 EUR, avec une quote-part personnelle de l'agent qui reste fixée à 1,09 EUR et une quote-part patronale de 5,91 EUR et ce, à partir du 1er octobre 2023.

5. **SUBVENTION OCTROYEE A L'ASBL L'ENFANT-PHARE : INDEXATION 2023 ET 2024 - APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'indexation de la subvention de 15 % octroyée à l'ASBL l'Enfant-Phare, soit pour un montant de 5 013,38 EUR par an pour les années 2023 et 2024, sous réserve d'approbation de la modification budgétaire n° 2 de l'année 2023 et du budget 2024 par l'Autorité de Tutelle.

6. **PATRIMOINE : FORET DOMANIALE INDIVISE DE BAUDOUR - PARCELLES CADASTREES SECTION A NUMEROS 70 A, B, C, D : ACQUISITION EN VUE DE LA SUPPRESSION D'UNE ENCLAVE :**

Il est proposé au Conseil d'acquérir en indivision les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Baudour, 2e Division, en section A, n° 70 A, B, C, D, sises en Forêt Domaniale Indivise de Baudour, pour un montant total de 30 259 EUR, soit pour un montant de 3 025,90 EUR, à charge de la Ville, conformément à la clé de répartition (3/30e pour la Ville) et ce, pour cause d'utilité publique, s'agissant de supprimer une enclave et compléter le patrimoine forestier au sein de la Forêt Domaniale Indivise de Baudour et de prévoir les moyens utiles pour réaliser l'opération.

7. PATRIMOINE : BIENS EN NATURE DE VOIRIES, TROTTOIRS ET ZONES HERBEUSES APPARTENANT AU LOGIS SAINT-GHISLAINOIS - PROJET D'ACTE FINALISE DE RETROCESSION A LA VOIRIE :

Il est proposé au Conseil de procéder à l'acquisition, au Logis Saint-Ghislainois, des biens en nature de voiries, trottoirs et zones herbeuses, sis à Saint-Ghislain et Baudour, tels que repris dans le projet d'acte et les plans, y incluant l'approbation desdits plans numérotés de 1 à 7, et ce, en vue de leur incorporation au domaine communal (voirie), conformément aux conditions reprises audit projet d'acte.

8. PATRIMOINE : AMENAGEMENT DU CARREFOUR "PORTE DE SAINT-GHISLAIN" - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE ROUTIER COMMUNAL AU PROFIT DU SPW :

Il est proposé au Conseil de souscrire entre la Ville et le SPW Mobilité et Infrastructures - Département des Routes du Hainaut et du Brabant wallon, une convention relative à la mise à disposition du domaine routier communal, au profit du second, lequel est chargé de la réalisation et de la surveillance des travaux d'aménagement ainsi que de la réception de ceux-ci, conformément aux autres conditions y reprises, en vue de l'aménagement d'un carrefour à feux à la Porte de Saint-Ghislain (N547), prévoyant la réalisation d'un carrefour (division 1), la création d'une piste cyclable et de trottoirs (division 2) et enfin, la création d'une voirie destinée au bus (division 3).

9. PATRIMOINE : PARTIE DE TERRAIN SIS A FRONT DE LA RUE EMILE MATHIEU A 7333 TERTRE - ACQUISITION POUR RETROCESSION AUX FINS D'INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC (VOIRIE) :

Il est proposé au Conseil de procéder à l'acquisition à titre gratuit pour utilité publique de la parcelle de terrain sise à front de la rue Emile Mathieu, pour une contenance mesurée de 5a 57ca 23 dm², reprise sous le lot n° 4 du plan, en vue de procéder à son incorporation au domaine public de la voirie.

10. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT IMIO : CYBERSECURITE - ACQUISITION D'EQUIPEMENT :

Il est proposé au Conseil d'adhérer à la centrale d'achat d'iMio suite à l'octroi par le Gouvernement Wallon de moyens afin d'améliorer l'état de l'infrastructure informatique locale dans le domaine de la cybersécurité.

11. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230020) : MARQUAGE AUX ABORDS DES ECOLES - CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SPW :

Il est proposé au Conseil d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Wallonne concernant le marché « Projet abords d'écoles – Fourniture et pose de marquages routiers spécifiques préformés colorés en enduit à chaud » et de signer la convention d'adhésion y relative.

12. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230058) : MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR LE REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VERRERIE - DECISION DE RECOURIR A L'ARTICLE 30 DE LA LOI DU 17 JUIN 2016 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET SES MODIFICATIONS ULTERIEURES, CONCERNANT LES RELATIONS "IN HOUSE" : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de mission d'auteur de projets pour le réaménagement du quartier de la Verrerie.

13. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230071) : RENOVATION DE LA MAISON DE LA CITOYENNETE - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de rénovation de la Maison de la citoyenneté.

14. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230068) : RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS DE BAUDOUR - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de rénovation de la salle omnisports de Baudour.

15. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230067) : DEMOLITION DE LA SALLE OMNISPORTS D'HAUTRAGE - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de démolition de la salle omnisports d'Hautrage.

16. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230067) : RECONSTRUCTION DE LA SALLE OMNISPORTS D'HAUTRAGE - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de reconstruction de la salle omnisports d'Hautrage.

17. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN CHEMIN RESERVE ET DE STATIONNEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES - AVENUE DE LA TOUR A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage réservant la circulation aux piétons et cyclistes dans l'avenue de la Tour, entre la rue du Moulin et la Grand-Place, et dans ce sens, sur la partie de la voie publique en saillie située à droite et créant 3 emplacements réservés aux personnes handicapées perpendiculaires à l'axe de la chaussée, sur le grand trottoir bordant le pignon de l'église de Saint-Ghislain.

18. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION DE 2 EMPLACEMENTS "30 MIN" - RUE DU PORT A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage créant une zone bleue sur deux emplacements afin de limiter la durée du stationnement à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement dans la rue du Port.

19. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE OSCAR GILMANT A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage créant un stationnement réservé aux personnes handicapées dans la rue Gilmant 173 à Tertre.

20. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION ET CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES A PROXIMITE DIRECTE DU SERVICE ACTION SOCIALE, JEUNESSE ET COOPERATION - RUE DE CHIEVRES A TERTRE :

Il est proposé au Conseil d'abroger sa décision du 26 septembre 2022 portant sur la création d'un emplacement pour personnes handicapées à proximité directe du bâtiment du service ASJC, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre, l'emplacement initial choisi n'étant pas adéquat, et de voter la création d'un emplacement pour personnes handicapées à proximité directe du bâtiment du service ASJC, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre, tel que proposé sur le plan annexé au dossier.

21. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION DU REGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE DU PORT A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil d'abroger toute décision portant Règlement complémentaire la Police de la Circulation routière et réservant un emplacement de stationnement pour personnes handicapées face au n° 105 de la rue du Port à 7330 Saint-Ghislain et de le supprimer.

22. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ADMISSION DE LA CIRCULATION DES CYCLISTES A CONTRE-SENS ET ABROGATION DU REGLEMENT RELATIF AUX ZONES D'EVITEMENT STRIEES - RUE MALENGREAU A BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil d'abroger toute décision ayant été prise concernant le règlement complémentaire sur le roulage relatif aux zones d'évitement striées dans la rue Malengreau, à hauteur du n° 19 et au niveau de la mitoyenneté des n° 42 et 44, et à admettre la circulation des cyclistes à contre-sens dans le sens interdit existant, depuis la rue du Bon Accueil à et vers la rue de Condé.

23. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : DIVISION DE LA CHAUSSEE DANS LES VIRAGES - RUE DES MARIONVILLE A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage portant sur la division de la chaussée en deux bandes de circulation dans les trois courbes existantes, dans la rue des Marionville, entre la RN547 et la rue Olivier Lhoir, via le tracé de lignes blanches continues amorcées par trois traits discontinus.

24. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : LIMITATION DE VITESSE - RUE PAUL GOBERT A SIRAUT :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage portant sur la limitation de la vitesse maximale autorisée à 50 km/h, dans la rue Paul Gobert à Sirault, entre le n° 12 et la rue Albert Bériot (RN526), via le placement de signaux C43 (50 km/h), C45 (50 km/h) et C43 (50 km/h) avec panneau additionnel de distance (préavis).

25. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : PROJET D'ARRETE MINISTERIEL RELATIF A LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE AU CARREFOUR ENTRE LES RUES DU PEUPLE ET DEFUISSEAUX A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel du Service Public de Wallonie portant Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation routière relatif à la signalisation lumineuse tricolore au croisement des rues Defuisseaux et du Peuple à Tertre.

26. MODIFICATION DE VOIRIE : LIAISON CYCLO-PIETONNE (PIWACY) ENTRE SIRAUT ET VILLEROT :

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur l'ouverture et la modification de voirie dans le cadre d'une liaison cyclo-piétonne entre Sirault et Villerot.

27. MODALITES D'OCTROI DE L'AMENAGEMENT DE FIN DE CARRIERE DES AGENTS DE 60 ANS OU PLUS : MISE EN APPLICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD SYNDICAL :

Il est proposé au Conseil de mettre en application le protocole d'accord sur l'aménagement de fin de carrière des agents de 60 ans ou plus, avec effet rétroactif au 1er mai 2023.

28. REGLEMENT DE TRAVAIL : MODIFICATION - APPROBATION DU NOUVEAU TEXTE :

Il est proposé au Conseil d'approuver le règlement de travail du personnel communal révisé.

29. PLAN DE COHESION SOCIALE : JARDIN D'INSERTION DU CPAS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CPAS :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et le CPAS pour la création d'un jardin collectif dit « Jardin d'Insertion » sur le terrain communal du « Jardin Refuge ».

30. SUBVENTION "ILI" : FORMATION "ALPHA-FLE" ET "CITOYENNETE" 2023-2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de partenariat établie entre la Ville et le Centre d'Information et d'Education Populaire (CIEP) Hainaut-Centre dans le cadre des formations "Alpha-Fle" et "Citoyenneté" 2023-2024.

31. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, il est proposé au Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente.

Huis clos